



Grille tarifaire de base - Marchandises

(en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

SECTEUR DE MONTRÉAL	
<i>Service de base : entrepôt à entrepôt</i>	
Marchandises générales 195 lb et moins	Taux minimum 57,60 \$
Marchandises générales + de 195 lb	29,48 \$ / 100 lb
Toute autre catégorie de marchandises	Taux variable selon la catégorie et le poids réel
Cueillette ou livraison secteur de Montréal	sur demande
SECTEUR DE QUÉBEC	
<i>Service de base : entrepôt à entrepôt</i>	
Tarif spécial petit colis 70 lb et moins (7 pi ³)	70,00 \$
Marchandises générales 250 lb et moins (25 pi ³)	Taux minimum 101,50 \$
Marchandises générales + de 250 lb (+ de 25 pi ³)	38,38 \$ / 100 lb
Toute autre catégorie de marchandises	Taux variable selon la catégorie et le poids-volume
Cueillette ou livraison secteur de Québec	53,00 \$
SECTEUR DE MONCTON	
<i>Service de base : entrepôt à entrepôt</i>	
Tarif spécial petit colis 70 lb et moins (7 pi ³)	70,00 \$
Marchandises générales 400 lb et moins (40 pi ³)	Taux minimum 88,50 \$
Marchandises générales + de 400 lb (+ de 40 pi ³)	25,03 \$ / 100 lb
Toute autre catégorie de marchandises	Taux variable selon la catégorie et le poids-volume
Cueillette ou livraison secteur de Moncton	53,00 \$
SECTEUR DE RIMOUSKI	
<i>Service de base avec l'entrepôt de CAM Cueillette/livraison incluse (secteur de Rimouski)</i>	
Marchandises générales 400 lb et moins (40 pi ³)	Taux minimum 142,50 \$
Marchandises générales + de 400 lb (+ de 40 pi ³)	34,55 \$ / 100 lb
Toute autre catégorie de marchandises	Taux variable selon la catégorie et le poids-volume
Cueillette ou livraison secteur de Rimouski	incluse
SECTEUR DE CHARLOTTETOWN	
<i>Service de base avec l'entrepôt de CAM Cueillette/livraison incluse (secteur de Charlottetown)</i>	
Marchandises générales 455 lb et moins (45 pi ³)	Taux minimum 101,50 \$
Marchandises générales + de 455 lb (+ de 45 pi ³)	22,27 \$ / 100 lb
Toute autre catégorie de marchandises	Taux variable selon la catégorie et le poids-volume
Cueillette ou livraison secteur de Charlottetown	incluse
SECTEUR DES ÎLES	
Cueillette ou livraison 70 lb et moins (7 pi ³)	35,00 \$
Cueillette ou livraison Plus de 70 lb (jusqu'à 1 palette)	53,00 \$

NOTES IMPORTANTES :

- Les taxes sont en sus. Une surcharge de carburant est aussi applicable en tout temps pour Express CTMA et de la mi-décembre à la fin janvier pour Navigation Madeleine.
- Définition marchandise générale : marchandises variées jumelées dans un envoi (ex : boîtes avec marchandises de toutes sortes). Autrement dit, ce sont des marchandises qui n'entrent pas dans une seule catégorie spécifique.
- Frais de cueillette/livraison aux Îles : Des frais supplémentaires s'appliqueront pour plus d'une palette et des frais accessoires pourraient s'appliquer pour plus de 70 lb.



Grille tarifaire de base- Matériel roulant

(en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Service régulier Montréal - Les Îles <small>(du 1^{er} avril à la mi- décembre 2025)</small>	
<i>Service quai à quai</i>	
Automobile 21 pieds et moins	725,00 \$
Véhicule récréatif Remorque et équipement de camping Véhicule lourd	70,38 \$ / pi linéaire
<i>Service avec l'entrepôt de Brossard</i>	
Motocyclette 7 pieds et moins	300,00 \$
Motocyclette Plus de 7 pieds	450,00 \$
Motoneige VTT Spyder	90,00 \$ / pi linéaire

Service hivernal Matane - Les Îles <small>(du 1^{er} février au 31 mars 2026)</small>	
<i>Service quai à quai</i>	
Automobile 21 pieds et moins	400,00 \$
Véhicule récréatif Remorque et équipement de camping Véhicule lourd	51,48 \$ / pi linéaire
Motoneige VTT / Côte-à-côte Spyder	40,00 \$ / pi linéaire
<i>Service avec l'entrepôt de Brossard</i>	
Automobile 21 pieds et moins	400,00 \$ + frais supplémentaire de transit
Motocyclette 7 pieds et moins	300,00 \$
Motocyclette Plus de 7 pieds	450,00 \$
Motoneige VTT / Côte-à-côte Spyder	90,00 \$ / pi linéaire

NOTES IMPORTANTES :

- **Taux au pied linéaire** : basé sur une unité de 8 pieds de large. Un tarif différent peut s'appliquer si la largeur est inférieure ou supérieure à 8 pieds.
- Le **service quai à quai** signifie que le matériel roulant doit être livré au port d'origine et récupéré au port de destination. Il est essentiel de vérifier les horaires de dépôt et cueillette de matériel roulant pour chaque port.
- Le **service entrepôt à entrepôt** signifie que le matériel doit être déposée à l'entrepôt d'origine puisque celui-ci sera expédié dans une remorque.
- La catégorie **motocyclette** inclut tout véhicule avec moteur à **deux roues** (ex : moto, scooter, etc.)